

Le propriétaire du refuge pour animaux "l'Arche de Noël" condamné pour maltraitance

Noël Azzopardi, propriétaire du refuge pour animaux "l'Arche de Noël" à Béziers, a été condamné ce lundi à un an de prison avec sursis et à 400 euros d'amende pour maltraitance. Il n'a plus le droit d'exercer une profession en lien avec des animaux. Son association doit verser 10.000 euros d'amende.



Le propriétaire du refuge l'Arche de Noël de Béziers a été reconnu coupable de maltraitance animale

Le propriétaire du [refuge pour animaux "l'Arche de Noël"](#) a été condamné ce lundi à un an de prison avec sursis et à 400 euros d'amende. Le jugement a été rendu par le tribunal de Béziers. Une centaine de chiens, d'oiseaux, de reptiles et tortues y étaient accueillis par Noël Azzopardi, 73 ans, [dans des conditions insalubres](#). Il a été **reconnu coupable de maltraitance animale** et n'a désormais plus le droit d'exercer un métier en lien avec des animaux.

Ce refuge était pointé du doigt depuis 2022 par plusieurs organismes, notamment la SPA, One Voice, l'association de Brigitte Bardot et celle de Stéphane Lamart, qui milite pour la protection des animaux. Il s'est porté partie civile dans cette affaire. **Après deux ans de bataille judiciaire**, il se réjouit de

la décision rendue. *"Ça a été deux ans de bataille et deux ans de procédures pour arriver à un tel résultat. C'est vraiment un pseudo-refuge et un mouroir pour animaux. On est tristes parce que tant d'animaux ont souffert là-bas, et à la fois satisfaits de cette décision de justice, puisque depuis des dizaines d'années, de nombreuses associations de protection animale ont déposé plainte et ont fait des signalements, mais ça n'a jamais été suivi d'effets. Il y a aussi eu la collaboration d'une autre association qui a apporté d'autres éléments, notamment des vidéos, ce qui a permis à nous deux de triompher et de faire tomber ce refuge parce qu'il a été reconnu comme mauvais traitements."*

"C'était le pire endroit sur Terre où les animaux pouvaient aller"

Depuis deux ans, il dénonce un refuge dans lequel les animaux sont **accueillis dans des conditions désastreuses**. *"C'étaient des animaux qui étaient maltraités physiquement et psychologiquement. Ils étaient enfermés dans la pénombre, n'avaient pas toujours à manger ou à boire correctement, et l'eau était croupie. Il y avait de la reproduction dans ce refuge, alors qu'un refuge est censé ne pas faire d'élevage d'animaux ou de profit sur la cause animale. Mais cet homme a tout confondu. Ce refuge, c'était le mouroir, le pire endroit sur Terre où les animaux pouvaient aller, c'est vraiment chez lui. Ce que je retiens aujourd'hui, c'est la fermeture de ce refuge, c'était beaucoup plus attendu que les dommages et intérêts. La fermeture de ce pseudo-refuge était ce qu'il y avait le plus important à mes yeux."*

La SPA (Société Protectrice des Animaux) **se portait partie civile dans cette affaire**. Pour son avocat, maître Anthony Caniez, le plus important était que le refuge ferme définitivement ses portes. *"La volonté manifeste et affichée de toutes les parties civiles, c'était vraiment de mettre un arrêt définitif à l'activité de Monsieur Azzopardi, sous la forme de "l'Arche de Noël". Ça faisait des années que le refuge était dans le viseur et que rien n'avait été entrepris par les pouvoirs publics. C'est finalement le point qui était le plus important pour la SPA."*

L'association "l'Arche de Noël" a aussi été **condamnée à verser 10.000 euros d'amende**. Désormais, le refuge est définitivement fermé. Contacté, l'avocat de Noël Azzopardi n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Source : <https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/le-propretaire-du-refuge-pour-animaux-l-arche-de-noel-condamne-pour-maltraitance-4938174>